



Bulletin d'Inscription Vide Grenier des Fêtes Votives 2019 - CHATTE



Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et d'adresser ce dossier dans les plus brefs délais à :
COMITE DES FETES DE CHATTE
Place de la Mairie
38160 - CHATTE

Mr. Mme. Mlle : Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :

N° Téléphone :

Je suis : Particulier

(joindre obligatoirement photocopie)

Document d'identité faisant foi obligatoire : Carte identité Passeport (photocopies inutiles)

N° délivré le/...../..... par de.....

Je réserve un emplacement pour le **VIDE GRENIER des Fêtes Votives 2019** dans les rues de CHATTE

Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : 2 € x 1 m

⇒ Je réserve : METRES

Prix : 2 € xMETRES =€ Joindre le chèque à l'ordre de : COMITE DES FETES DE CHATTE

Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet)

Je m'engage à respecter le règlement stipulé ci-dessous.

Je joins le chèque de règlement à l'ordre de : **COMITE DES FETES DE CHATTE**

Je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci dessous. (Renseignements identité obligatoires)

Je joins une enveloppe timbrée et adressée pour envoi de l'accusé d'enregistrement à présenter le jour du vide grenier.

Pour les particuliers, j'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code pénal)

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » valant approbation du règlement

ORGANISATION DU VIDE GRENIER DE CHATTE - REGLEMENT 2019

(Ne pas détacher ce texte, un double vous sera adressé avec l'accusé de réception)

- 1 - L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs
- 2 - Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées.
- 3 - L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4 - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5 - La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations organisatrices
- 6 - Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet, l'accusé de réception faisant foi.
- 7 - L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 heures.
L'installation s'effectuera entre **6h et 7h**
- 8 - Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.
- 9 - **En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.**
- 10 - Le véhicule sera garé sur l'un des parkings en dehors de l'aire du vide-grenier, à l'exception des parkings privés -
Les véhicules ne sont pas tolérés sur le site du vide grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté.
- 11 - Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité.
- 12 - Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 7h à 17h et à quitter les lieux avant 19h30 en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé.
- 13 - Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
- 14 - Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux du vide grenier.